



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	35	12	2

SEANCE du vendredi 23 octobre 2015

**OBJET : 05-3 - ROUTE DE NICE
- CHEMIN DE LA PAROUQUINE -
RÉSIDENCE « ALLIA GARDEN II »
- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
FONCIÈRE À LA SACEMA POUR
L'ACQUISITION DE L'USUFRUIT SOCIAL
DE 5 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
- CONVENTION AVEC LA SACEMA -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le vendredi 23 octobre 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 16/10/15, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Marc FOSSOUD, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Patrick DULBECCO à M. Serge AMAR
M. Audouin RAMBAUD à M. Jean LEONETTI
Mme Marina LONVIS à Mme Angèle MURATORI
M. André-Luc SEITHER à M. Jacques GENTE
M. Alain CHAUSSARD à M. Marc FOSSOUD
Mme Marguerite BLAZY à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric PAUGET
M. Bernard DELIQUAIRE à M. Eric DUPLAY
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
M. Lionel TIVOLI à Mme Anne CHEVALIER
M. Marc GERIOS à M. Tanguy CORNEC
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : M. Michel GASTALDI, Mme Rachel DESBORDES

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

315615

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 30 OCT. 2015

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le - 6 NOV. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

05-3 - ROUTE DE NICE - CHEMIN DE LA PAROUQUINE - RÉSIDENCE « ALLIA GARDEN II » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIÈRE À LA SACEMA POUR L'ACQUISITION DE L'USUFRUIT SOCIAL DE 5 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX - CONVENTION AVEC LA SACEMA - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

La Société Anonyme de Construction d'Economie Mixte d'Antibes (SACEMA) a déjà réalisé une opération de logement social – située 41 route de Nice et 50 chemin de la Parouquine à Antibes, intitulée « *Résidence Allia Garden I* » – afin d'acquérir en VEFA (*vente en état futur d'achèvement*) 22 logements locatifs (13 PLUS, 7 PLAI & 2 PLS) dans un programme de construction neuve qui en comporte au total 49 logements. Le Conseil municipal a délibéré le 12 juillet 2013 pour accorder une subvention de 140.000 € à ce programme avec, en compensation, la réservation de 2 (DEUX) logements PLUS et 1 (UN) logement de type PLS ; une convention a été signée entre la Commune et la SACEMA pour fixer les droits et obligations des parties quant à la réservation de ces logements.

En complément de cette acquisition, la SACEMA envisage maintenant d'acquérir, dans le même programme immobilier, l'usufruit social de 5 nouveaux logements (3 de type PLUS et 2 de type PLS). La conception de cette seconde opération, intitulée « *Résidence Allia Garden II* », répond (comme la première) aux exigences du label Bâtiment Basse Consommation.

Les travaux sont terminés depuis novembre 2014.

Le coût final de cette seconde opération s'élève à 300.278,00 € TTC.

Un plan de financement a été arrêté comme suit qui trouve son équilibre dans la mesure où la Commune accordera une subvention de 21.974 € à ce programme :

Prêt PLUS travaux 40 ans	155.871,00 €	51,9 %
Prêt PLUS foncier 50 ans	0,00 €	0 %
Prêt PLAI travaux 40 ans	0,00 €	0 %
Prêt PLAI foncier 50 ans	0,00 €	0 %
Prêt PLS 40 ans	122.433,00 €	40,8 %
Subvention État PLUS	00,00 €	0 %
Subvention État PLAI	0,00 €	0 %
Subvention surcoût État	0,00 €	0 %
Subvention surcoût Conseil Général	0,00 €	0 %
Subvention CASA	0,90 €	0 %
Subvention Ville d'Antibes	21.974,00 €	7,3 %
Prêt 1%	0,00 €	0 %
Fonds propres	0,00 €	0 %
TOTAL TTC	300.278,00 €	100,00 %

C'est la raison pour laquelle la SACEMA sollicite le versement par la Commune d'une subvention foncière de 21.974 €, étant précisé que cette somme sera déductible du prélèvement effectué au titre de l'article L. 302-7 du Code de la Construction et de l'Habitation : cette déduction interviendra au titre de l'année qui suit la prise en compte de cette opération dans l'inventaire du parc social effectué au titre de l'article 55 de la loi SRU (*Solidarité et Renouvellement Urbains*).

En contrepartie de cette seconde subvention, la Commune se voit proposer la réservation d' 1 (UN) logement PLUS (de type T3) dont l'attribution sera gérée par la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis. Les modalités de versement de la subvention ainsi que celles afférentes à la réservation de ce logement font l'objet d'un projet de convention joint à la présente délibération.

05-3 - ROUTE DE NICE - CHEMIN DE LA PAROQUINE - RÉSIDENCE « ALLIA GARDEN II » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIÈRE À LA SACEMA POUR L'ACQUISITION DE L'USUFRUIT SOCIAL DE 5 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX - CONVENTION AVEC LA SACEMA - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Les crédits nécessaires, soit 21.974 € (VINGT ET UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE QUATORZE EURO), seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2016.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

✓ A l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec la SACEMA portant sur la réservation d' 1 (UN) logement de type PLUS dans l'opération « *Résidence Allia Garden II* », située 41 route de Nice et 50 chemin de la Parouquine à Antibes, en contrepartie d'une subvention foncière ;

- **ATTRIBUE** une subvention foncière au profit de la SACEMA d'un montant de 21.974 € (VINGT ET UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE QUATORZE EURO) dont les crédits seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2016 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.05-3 - ROUTE DE NICE - CHEMIN DE LA PAROUQUINE - RÉSIDENCE " ALLIA GARDEN II " - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIÈRE À LA SACEMA POUR L'ACQUISITION DE L'USUFRUIT SOCIAL DE 5 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX - CONVENTION AVEC LA SACEMA - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 06/11/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 06/11/2015

Numéro de l'acte : DCM3156-15 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20151023-DCM3156-15-DE

Date de décision : 23/10/2015

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions